

Communiqué du Conseil d'Etat

Des métros au cœur des transports publics du canton: un plan de développement des m2 et m3

Depuis son ouverture en 2008, le métro m2 est devenu un maillon indispensable des transports publics vaudois. Ce lien entre l'agglomération lausannoise et les autres régions du canton va encore prendre de l'importance ces prochaines années avec le développement du RER Vaud et l'agrandissement de la gare de Lausanne. Le Conseil d'Etat soumet au Grand Conseil un plan de développement du métro jusqu'en 2025, sous la forme de quatre projets de décret. Cette vision stratégique doit permettre de doubler la capacité entre le Flon et la gare de Lausanne tout en préparant l'arrivée de la nouvelle ligne de métro m3, en direction de la Blécherette.

Cheffe du Département des infrastructures et des ressources humaines (DIRH), Nuria Gorrite a présenté aujourd'hui un ambitieux programme permettant de doubler la capacité des métros au départ de la gare de Lausanne à l'horizon 2025. La mesure la plus urgente doit permettre au métro m2 de faire face à la hausse constante de ses usagers. Conçu pour 25 millions de passagers, il en a transporté 28 millions en 2014. Le Conseil d'Etat propose d'accorder une garantie d'emprunt de 36,2 millions aux Transports publics de la région lausannoise pour leur permettre d'acheter trois rames supplémentaires. En cas d'accord du Grand Conseil, ces trains supplémentaires pourront être livrés en 2017 déjà. Ils augmenteront la capacité du m2 de 5600 à 7000 voyageurs par heure et par sens entre la gare de Lausanne, le Flon et la Sallaz.

Le deuxième décret propose de débloquer un crédit d'études de 12,5 millions de francs pour la création d'un nouveau tracé du métro entre les stations Grançy et Flon. Résultat: le m2 sera désormais intégralement à double voie. Il ne s'agit pas seulement de percer un nouveau tunnel, mais aussi de construire une nouvelle station plus proche des quais CFF. Cet arrêt de métro sera parfaitement intégré à la future partie souterraine de la gare de Lausanne, réalisée dans le cadre du plan ferroviaire Léman 2030. L'emplacement de la station, plus à l'ouest, permettra également de compenser le déplacement du centre de gravité du carrefour ferroviaire vaudois, avec l'allongement de ses quais en direction de Renens.

Le tracé libéré par le m2 sera réutilisé par une navette circulant toutes les trois minutes entre la gare et le Flon. Un crédit de 2,9 millions de francs est demandé au Grand Conseil pour les études de cette première étape de la future ligne de métro m3. Ce projet comprend la construction d'une nouvelle station au Flon, voisine de celle du m2. Ensemble, les deux métros permettront de porter la capacité de voyageur par heure et par sens entre les stations Lausanne-Gare et Flon à 11 700, soit le double de la situation actuelle. Un triplement est même possible, grâce à une augmentation des cadences d'un m2 intégralement en double voie.

Ce plan de mesures pour les métros préserve en effet l'avenir. Le quatrième et dernier décret doit notamment permettre de préparer la deuxième étape du m3, entre le Flon et la Blécherette. Ce crédit de 3,5 millions de francs est destiné aux études de l'avant-projet.



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

Communiqué du Conseil d'Etat

Celui-ci doit notamment permettre de préparer le dossier pour son examen par la Confédération dans le cadre de la troisième génération des projets d'agglomérations.

«Le développement des métros lausannois s'inscrit dans le cadre du renforcement de l'ensemble de la chaîne des transports publics vaudois », conclut Nuria Gorrite, cheffe du Département des infrastructures et des ressources humaines. «Les forts développements du RER Vaud et des chemins de fer régionaux amèneront toujours plus de voyageurs à la gare de Lausanne. Il s'agit, avec ce plan de mesures pour le m2 et le m3, de renforcer le maillon essentiel de leurs déplacements entre l'agglomération lausannoise et toutes les régions du canton.»

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 12 février 2015

Renseignements complémentaires: DIRH, Nuria Gorrite, conseillère d'Etat, 021 316 70 01 ; Vincent Krayenbühl, délégué du Conseil d'Etat aux grands projets ferroviaires, 021 316 73 79 ; Pierre-Yves Gruaz, directeur général de la mobilité et des routes, 021 316 71 30